

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 29 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan JUHEL, Maire de SAUZON.

Date de convocation :
24 juin 2026

Nombre de Conseillers :

- **En exercice : 15**
- Présents : 11
- Procurations : 3
- Votants : 14

- **Étaient présents :** Ronan JUHEL, Philippe MICHAUD, Patricia ANDRÉ, Nicolas SALLARD, Gaëlle GUEGAN, Ghislaine LE PORT, Elodie MORVANT, Olivier THOMAS, Frédéric CHAZAL, Charles-Antoine de BARBUAT, Stéphanie PORTUGAL
- **Absents avec pouvoir :** Yves LOYER pouvoir à Ronan JUHEL, Reine-Claude LUCAS pouvoir à Philippe MICHAUD, Caroline SZNAJDER pouvoir à Patricia ANDRÉ
- **Absents excusés :** Régis ROBERT
- **Absents :**
- **Secrétaire :** Philippe MICHAUD, Charles-Antoine DE BARBUAT

Délibération n°1 de la séance du 29 juin 2026

N°2026D088 : Communication sur les délégations du conseil municipal au maire

Monsieur le Maire donne lecture et diffuse la liste ci-dessous des décisions prises depuis la dernière séance en matière de marchés publics.

N°	Bud get	Date Signature	Fournisseur	Objet	Montant en €	
					HT	TTC
1	PRINCIPAL	02/06/2026	GARAGE RENAULT BELLE-ILE	Remplacement 2 pneus véhicule KANGOO Immat EQ-922-VA	207,50 €	249,00 €
2		05/06/2026	WURTH	Vêtements de travail : 2 pantalons et 2 paires chaussures sécurité	362,50 €	443,40 €
3		15/06/2026	MOTOCULTURE BELLE ILOISE	Débroussailluse STHIL	600,00 €	720,00 €
4		19/06/2026	IMPRIMERIE BELLILOISE	Panneaux affichage pérenne financement travaux deux logemts	55,80 €	66,96 €
1	PORT	30/04/2026	BPA 56	Transpalette	299,00 €	358,80 €
2		01/06/2026	MCD DECORATION	Remplacement groom entrée sanitaires	260,00 €	312,00 €
3		01/06/2026	FOUSSIER	Serrure, cylindre, clés et forêts	263,01 €	315,61 €
4		01/06/2026	ASSAIN'ILE	Terrassement et réseaux pour barrière embarcadère	2 672,00 €	3 206,40 €
5		03/06/2026	SELF SIGNAL SIGNALISATION	Panneau accès règlementé : embarcadère	134,47 €	161,36 €
6		09/06/2026	FRANCK ELEC	Contrôle accès barrière embarcadère : branchement électrique	257,20 €	296,64 €
7		25/06/2026	AVEM MONETIQUE ET SERVICES	Contrat d'équipement TPE n° 3 : encaissement plan d'eau	87,00 €	104,40 €
8		26/06/2026	FRANCK ELEC	Contrôle accès barrière embarcadère : rajout longueur câble électrique	370,80 €	444,96 €
1	CAMPING	01/06/2026	ASSAIN'ILE	Dépannage réseaux assainissement collectif	589,15 €	706,98 €
2		08/06/2026	GARAGE RENAULT BELLE-ILE	Remplacement 2 pneus véhicule LIGIER Immat FH-991-WN	179,50 €	215,40 €
3		08/06/2026	WURTH	Deux paires de chaussures de sécurité	179,50 €	223,80 €

Date de publication et d'affichage :

30 juin 2026

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Document certifié conforme


 Le Maire,
 Ronan Juhel

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan JUHEL, Maire de SAUZON.

Date de convocation :
24 juin 2026

Nombre de Conseillers :

- **En exercice : 15**
- Présents : 11
- Procurations : 3
- Votants : 14

- **Etaient présents :** Ronan JUHEL, Philippe MICHAUD, Patricia ANDRÉ, Nicolas SALLARD, Gaëlle GUEGAN, Ghislaine LE PORT, Elodie MORVANT, Olivier THOMAS, Frédéric CHAZAL, Charles-Antoine de BARBUAT, Stéphanie PORTUGAL
- **Absents avec pouvoir :** Yves LOYER pouvoir à Ronan JUHEL, Reine-Claude LUCAS pouvoir à Philippe MICHAUD, Caroline SZNAJDER pouvoir à Patricia ANDRÉ
- **Absents excusés :** Régis ROBERT
- **Absents :**
- **Secrétaire :** Philippe MICHAUD, Charles-Antoine DE BARBUAT

Délibération n°2 de la séance du 29 juin 2026

N°2026D089 : Intercommunalité - Election des deux représentants de la commune au sein de la commission locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) suite à la délibération n°26-116-B11 séance du conseil communautaire du 27 avril 2026

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 22 mai 2026 reçu le 6 juin 2026 de monsieur le président de la communauté de communes et de la délibération n°26-116-B11 du conseil communautaire jointe à ce courrier qui fixe à deux par commune le nombre de membres de la commission intercommunale : « Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées » (CLECT).

Monsieur le Maire se porte candidat et propose aussi monsieur Frédéric CHAZAL.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et voté, approuve à l'unanimité les deux membres suivants :

- Monsieur Ronan JUHEL
- Monsieur Frédéric CHAZAL

Date de publication et d'affichage :
30 juin 2026

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Document certifié conforme



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 29 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan JUHEL, Maire de SAUZON.

Date de convocation :
24 juin 2026

Nombre de Conseillers :

- **En exercice :** 15
- Présents : 11
- Procurations : 3
- Votants : 14

▪ **Etaient présents :** Ronan JUHEL, Philippe MICHAUD, Patricia ANDRÉ, Nicolas SALLARD, Gaëlle GUEGAN, Ghislaine LE PORT, Elodie MORVANT, Olivier THOMAS, Frédéric CHAZAL, Charles-Antoine de BARBUAT, Stéphanie PORTUGAL

▪ **Absents avec pouvoir :** Yves LOYER pouvoir à Ronan JUHEL, Reine-Claude LUCAS pouvoir à Philippe MICHAUD, Caroline SZNAJDER pouvoir à Patricia ANDRÉ

▪ **Absents excusés :** Régis ROBERT

▪ **Absents :**

▪ **Secrétaire :** Philippe MICHAUD, Charles-Antoine DE BARBUAT

Délibération n°3 de la séance du 29 juin 2026**N°2026D090 : Commune - Composition de la Commission de Contrôle de la Liste Electorale - délibération n°12 de la séance du 3 avril 2026 référencée n°2026D048**

Vu l'article L. 19 du code électoral, en son point VI, est stipulé que dans les communes dans laquelle deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

1^{er} - De trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges,

2^{ème} - De deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre des sièges,

La composition est définie dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du Maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales,

Cette commission de contrôle doit être reconstituée pour deux motifs :

1 - Régis ROBERT et Ghislaine LE PORT avaient été écartés puisque titulaire d'une délégation, néanmoins aucune de leur délégation n'a de portée en matière d'inscription sur les listes électorales.

2 - La commission doit être au complet pour se tenir. Il n'y a aucune obligation de nommer des suppléants néanmoins, « par expérience des agendas incompatibles » et des périodes contraintes par les textes pour organiser les commissions, pour éviter tout blocage du fonctionnement du service élection, il convient de désigner des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

La commission de contrôle a été composée le 3 avril 2026 de madame ANDRÉ Patricia, madame SZNAJDER Caroline, monsieur SALLARD Nicolas, monsieur CHAZAL Frédéric, monsieur DE BARDUAT Charles-Antoine.

La nouvelle proposition est la suivante :

NOM	PRÉNOM	FONCTION	TITULAIRE	SUPPLEANT
JUHEL	Ronan	MAIRE	/	/
LOYER	Yves	Adjoint	/	/
LUCAS	Reine-Claude	Adjointe	/	/
MICHAUD	Philippe	Adjoint	/	/
ROBERT	Régis		1	
ANDRE	Patricia		2	
SZNAJDER	Caroline		3	
SALLARD	Nicolas			1
GUEGAN	Gaëlle			2
LE PORT	Ghislaine			3
MORVANT	Elodie			5
THOMAS	Olivier			
CHAZAL	Frédéric		4	
DE BARBUAT	Charles-Antoine		5	
PORTUGAL	Stéphanie			4

Après avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la composition des membres titulaires et de leurs suppléants ci-dessous :

Communes de moins de 1000 habitants et de 1000 habitants et plus où 2 listes ont obtenu des sièges (L.19, VI)					
T = Titulaires S = Suppléants	3 conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le + grand nombre de sièges			2 conseillers municipaux de la 2 ^e liste ayant obtenu le + grand nombre de sièges	
Rang	1	2	3	4	5
T	Régis ROBERT	Patricia ANDRÉ	Caroline SZNAJDER	Frédéric CHAZAL	Charles-Antoine DE BARBUAT
S	Nicolas SALLARD	Gaëlle GUÉGAN	Ghislaine LE PORT	Stéphanie PORTUGAL	Elodie MORVANT

Date de publication et d'affichage :

30 juin 2026

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Document certifié conforme



Accusé de réception en préfecture
056-215602418-20260629-2026D090-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 29 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan JUHEL, Maire de SAUZON.

Date de convocation :
24 juin 2026

Nombre de Conseillers :

- **En exercice :** 15
- Présents : 11
- Procurations : 3
- Votants : 14

- **Etaient présents :** Ronan JUHEL, Philippe MICHAUD, Patricia ANDRÉ, Nicolas SALLARD, Gaëlle GUEGAN, Ghislaine LE PORT, Elodie MORVANT, Olivier THOMAS, Frédéric CHAZAL, Charles-Antoine de BARBUAT, Stéphanie PORTUGAL
- **Absents avec pouvoir :** Yves LOYER pouvoir à Ronan JUHEL, Reine-Claude LUCAS pouvoir à Philippe MICHAUD, Caroline SZNAJDER pouvoir à Patricia ANDRÉ
- **Absents excusés :** Régis ROBERT
- **Absents :**
- **Secrétaire :** Philippe MICHAUD, Charles-Antoine DE BARBUAT

Délibération n°4 de la séance du 26 juin 2026

N°2026D091 : Conventions – « association AEEP » Ecole Sainte Marie - Hébergement des sauveteurs

Dans l'ordre du jour, une erreur matérielle sur le nom de l'association en lien avec la convention : l'association « OGEC » est mentionnée en lieu et place de l'association « AEEP », le titre de la délibération est modifié en ce sens.

Monsieur le Maire rappelle la modification des statuts de la communauté de communes de Belle-Ile, qui a abandonné la compétence de la surveillance des plages à compter du 1^{er} janvier 2016. Par conséquent, cette compétence et ses charges liées revenant aux communes, l'hébergement des 6 sauveteurs affectés au poste de secours de Donnant est à la charge de la commune de SAUZON.

Monsieur le Maire propose de reconduire la convention passée avec l'association A. E. P., Ecole Sainte-Marie chaque année et énumère les conditions financières qui sont reconduites en 2026 :

Prix de la location : 9 € par jour et par personne

Pour information les éléments quantitatifs :

Durée : 59 nuitées (du vendredi 03 juillet au lundi 31 août 2026, jour du départ)

Nombre de personnes : 6 sauveteurs

Coût global de l'hébergement des sauveteurs saison 2026 : 3186 €

Assurance : Une attestation d'assurance sera à fournir au retour de la convention.

Le conseil municipal, après délibéré et voté, à l'unanimité, approuve la reconduction du tarif et autorise Monsieur le Maire à signer la convention **en annexe** présentée par l'association A.E.E.P. Ecole Sainte-Marie.

Date de publication et d'affichage :

30 juin 2026

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Document certifié conforme



Accusé de réception en préfecture
056-215602418-20260629-2026D091-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026



Convention d'accueil à l'école Sainte-Marie

Entre les soussignés,

D'une part : L'Association d'Enseignement et d'Education Populaire

Ecole Sainte-Marie – 74 Route de l'Apothicaierie – 56360 SAUZON

Propriétaire de l'Ecole Sainte-Marie et représentée par Mme Annick ALLAIN, Présidente

Et d'autre part : Mairie de SAUZON

112 Rue Lieutenant Riou

56360 SAUZON

En qualité de locataire, et représentée par M. Ronan JUHEL, Maire.

Il a été convenu ce qui suit :

1. L'A.E.E.P. s'engage à accueillir 6 sauveteurs, pour un campement sur la prairie et location d'une salle avec sanitaires du 3 Juillet 2026 au 30 Août 2026 inclus.
2. Prix de la location : 9,00€ par jour et par personne.
3. L'A.E.E.P. demande à la Mairie de Sauzon de lui fournir une attestation d'assurance et de s'assurer contre les risques dont elle doit répondre en sa qualité de locataire.
4. Comme chaque année, si de la famille ou des amis sont reçus, les sauveteurs doivent le faire savoir au responsable. La nuit est à 10,00€ par personne.
5. Avant le départ, merci de ranger intérieur comme extérieur pour la rentrée des enfants.
6. La location comprend l'eau, l'électricité et la mise à disposition du wifi. L'A.E.E.P. se donne le droit de couper cet accès wifi en cas de non-respect de la législation relative aux téléchargements et/ou en cas d'accès à des sites internet non compatibles avec une école.
7. A la fin de la période de location, la désinfection des locaux devra être réalisée selon le protocole de l'éducation nationale en vigueur.
8. Après 22h, le bruit est à éviter pour le voisinage. Merci de ne pas inviter, après la fermeture des bars, toute la clientèle pour continuer la soirée. Les dégradations causées à l'Ecole Sainte-Marie vous seront directement facturées. Tout au long de la saison, merci de ne pas jeter les mégots dans l'enceinte de l'établissement.

Il est convenu qu'à défaut de non-respect à la convention, la présente location sera résiliée de plein droit.

Fait à SAUZON, le 24 juin 2026

M. Ronan JUHEL

Mme Annick ALLAIN

Maire de SAUZON,

Présidente de l'A.E.E.P.,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 29 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan JUHEL, Maire de SAUZON.

Date de convocation :
24 juin 2026

Nombre de Conseillers :

- **En exercice : 15**
- Présents : 12
- Procurations : 3
- Votants : 15

- **Etaient présents :** Ronan JUHEL, Philippe MICHAUD, Régis ROBERT, Patricia ANDRÉ, Nicolas SALLARD, Gaëlle GUEGAN, Ghislaine LE PORT, Elodie MORVANT, Olivier THOMAS, Frédéric CHAZAL, Charles-Antoine de BARBUAT, Stéphanie PORTUGAL
- **Absents avec pouvoir :** Yves LOYER pouvoir à Ronan JUHEL, Reine-Claude LUCAS pouvoir à Philippe MICHAUD, Caroline SZNAJDER pouvoir à Patricia ANDRÉ
- **Absents excusés :**
- **Absents :**
- **Secrétaire :** Philippe MICHAUD, Charles-Antoine DE BARBUAT

Délibération n°5 de la séance du 29 juin 2026

N°2026D092 : Demande de subvention au CONSEIL DEPARTEMENTAL au titre du programme de soutien Territorial : Mairie délocalisé

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental réouvre le Programme de Solidarité Territorial à compter du 1^{er} juillet 2026, Aussi, il propose de présenter au titre de ce programme d'aide, le programme de travaux d'aménagement urgent de la mairie provisoire pour lequel les travaux vont débiter première semaine de juillet.

Ensuite monsieur le Maire rappelle les éléments financiers de la délibération n° 1 de la séance du 2 février 2026 référencée n°2026D013 : l'estimatif global des dépenses et le nouveau plan de financement prévisionnel qu'il propose en intégrant le soutien du Conseil Départemental par le PST 2026.

Estimatif global des dépenses du programme HT :

Honoraires maîtrise d'œuvre :	16 800, 00 €
Mission SPS :	1 800, 00 €
Total études :	18 600, 00 €
Travaux :	140 000, 00 €
Divers, 3% :	4 200, 00 €
Total travaux :	144 200, 00 €
TOTAL PROGRAMME :	162 800, 00 €

Plan de financement prévisionnel :

Etat – DETR 2026	(40 %)	65 120, 00 €
Conseil départemental – PST 2026	(35 %)	56 980, 00 €
Autofinancement	(25 %)	40 700, 00 €
TOTAL	100 %	162 800, 00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et voté, à l'unanimité ;

- Approuve la demande de soutien auprès du Conseil Départemental au titre du PST
- Approuve le nouveau plan de financement prévisionnel
- Et autoriser monsieur le Maire à signer et déposer les pièces utiles au dépôt et à l'instruction du dossier.

Date de publication et d'affichage :

30 juin 2026

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Document certifié conforme



Accusé de réception en préfecture
056-215602418-20260629-2026D092-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 29 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan JUHEL, Maire de SAUZON.

Date de convocation :
24 juin 2026

Nombre de Conseillers :

- **En exercice :** 15
- Présents : 12
- Procurations : 3
- Votants : 15

- **Etaient présents :** Ronan JUHEL, Philippe MICHAUD, Régis ROBERT, Patricia ANDRÉ, Nicolas SALLARD, Gaëlle GUEGAN, Ghislaine LE PORT, Elodie MORVANT, Olivier THOMAS, Frédéric CHAZAL, Charles-Antoine de BARBUAT, Stéphanie PORTUGAL
- **Absents avec pouvoir :** Yves LOYER pouvoir à Ronan JUHEL, Reine-Claude LUCAS pouvoir à Philippe MICHAUD, Caroline SZNAJDER pouvoir à Patricia ANDRÉ
- **Absents excusés :**
- **Absents :**
- **Secrétaire :** Philippe MICHAUD, Charles-Antoine DE BARBUAT

Délibération n°6 de la séance du 29 juin 2026

N°2026D093 : Demande de subvention au CONSEIL DEPARTEMENTAL au titre du Programme de Soutien Territorial : Murs de soutènement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental réouvre le Programme de solidarité territoriale à compter du 1^{er} juillet 2026,

Aussi, il propose de présenter au titre de ce programme d'aide, en deuxième dossier le programme de travaux de consolidation des murets droit et gauche de la rampe rue du port au niveau de l'hôtel du Phare, pour lequel les travaux vont débuter semaine n° 44.

Ensuite monsieur le Maire décrit l'opération et les coûts et modalités de financement des deux murs de soutènement :

✚ **Estimatif global des dépenses du programme HT :**

Travaux :

Mur haut : 39 997, 00 €

Mur bas : 18 680, 00 €

Total du PROGRAMME DE TRAVAUX : 58 677, 00 €

✚ **Plan de financement prévisionnel :**

Conseil départemental – PST 2026 35% : 20 536, 95 €

Autofinancement 65% : 38 140, 05 €

TOTAL 100% : 58 677, 00 €

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté, à l'unanimité, approuve :

- le dépôt de ce dossier au titre du PST 2026 pour obtenir le soutien du conseil départemental
- le plan de financement prévisionnel
- et autoriser monsieur le Maire à signer et déposer les pièces utiles au dépôt du dossier de demande de soutien auprès du conseil départemental

Date de publication et d'affichage :

30 juin 2026

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Document certifié conforme



Accusé de réception en préfecture
056-215602418-20260629-2026D093-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 29 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan JUHEL, Maire de SAUZON.

Date de convocation :
24 juin 2026

Nombre de Conseillers :

- **En exercice : 15**
- Présents : 12
- Procurations : 3
- Votants : 15

- **Etaient présents :** Ronan JUHEL, Philippe MICHAUD, Régis ROBERT, Patricia ANDRÉ, Nicolas SALLARD, Gaëlle GUEGAN, Ghislaine LE PORT, Elodie MORVANT, Olivier THOMAS, Frédéric CHAZAL, Charles-Antoine de BARBUAT, Stéphanie PORTUGAL
- **Absents avec pouvoir :** Yves LOYER pouvoir à Ronan JUHEL, Reine-Claude LUCAS pouvoir à Philippe MICHAUD, Caroline SZNAJDER pouvoir à Patricia ANDRÉ
- **Absents excusés :**
- **Absents :**
- **Secrétaire :** Philippe MICHAUD, Charles-Antoine DE BARBUAT

Délibération n°7 de la séance du 29 juin 2026

N°2026D094 : Demande de subvention au CONSEIL DEPARTEMENTAL au titre du Programme de Soutien Territorial - Voirie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil départemental réouvre le Programme de solidarité territoriale à compter du 1^{er} juillet 2026, monsieur le Maire propose de présenter au titre de ce programme d'aide du PST 2026, en troisième dossier, le programme de travaux de voirie 2026.

Estimatif global des dépenses du programme HT :

Total du PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2026 : 128 875, 99 €

Plan de financement prévisionnel :

Conseil départemental – PST 2026	35 %	44 983, 05 €
Autofinancement	65 %	83 892, 94 €
TOTAL	100 %	128 875, 99 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité, approuve :

- Le dépôt de ce dossier au titre du PST 2026 pour obtenir le soutien du Conseil départemental
- le nouveau plan de financement prévisionnel
- et autoriser monsieur le maire à signer et déposer les pièces utiles au dépôt du dossier de demande de soutien auprès Conseil département

Date de publication et d'affichage :

30 juin 2026

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Document certifié conforme


 Le Maire,
 Ronan Juhel